



Listen to this article

Jean 2 13-22

Comme nous le savons, beaucoup d'exégètes croient qu'il y eut deux purifications du Temple effectuées par notre Seigneur. Il est admis par tous qu'une purification survint à la dernière Pâque à laquelle Jésus était présent quelques jours avant Sa crucifixion. Cela est bien attesté en Matthieu 21 : 12, Marc h 15 et Luc 19 :14. Notre leçon est tirée de l'Évangile de Jean, et parce que cet événement est rapporté avec d'autres qui se produisirent au commencement du ministère de notre Seigneur, on suppose, sans preuves suffisantes, croyons-nous, qu'il y eut deux purifications, l'une au commencement, l'autre à la fin du ministère de notre Seigneur. Il est reconnu, cependant, que l'Évangile de Jean fut écrit longtemps après les autres, et apparemment avec l'intention de fournir certains détails qui furent omis par les autres historiens. Selon notre compréhension, Jésus commença à donner Ses enseignements d'une manière plutôt discrète, réservant la plupart de Ses œuvres les plus puissantes pour plus tard ; parmi celles-ci on peut compter le réveil de Lazare de la tombe, l'entrée triomphale à Jérusalem sur un âne et la purification du temple. Ce dernier acte a une signification particulière nous nous rappelons qu'il suivit le moment où notre Seigneur prit Sa fonction de Roi. Cela arriva juste cinq jours avant Sa crucifixion, quand Il monta sur un âne, accomplissant cette prophétie « *Voici, ton roi vient à toi; il est juste et ayant le salut, humble et monté sur un âne.* » (Zach. 9 :9). Ainsi, reconnu par la multitude des gens comme Roi des Juifs, notre Seigneur exerça une autorité royale en purifiant le temple, et Il fut sans doute soutenu dans cet acte par le sentiment de la foule qui venait de Le proclamer Fils de David, en poussant des hosannas. Dans de telles circonstances, personne n'osa Lui résister.

L'une des exigences de la Loi juive était que les dévots de la nation devaient s'assembler au temps pascal pour observer la fête de Pâque, en souvenir de leur délivrance d'Égypte et du sauvetage de leurs premiers-nés la nuit d'avant. Josèphe nous raconte que parfois la population à Jérusalem comptait deux millions de personnes à une telle occasion. Plus de la moitié de ces gens devaient camper hors de la ville, ne pouvant trouver d'hébergement à

l'intérieur. C'était la coutume, à de telles occasions, d'offrir des sacrifices; certains étaient des sacrifices d'actions de grâces, d'autres de consécration et d'autres encore de contrition. Bien entendu la multitude des Juifs venus de loin apportaient rarement avec eux les tourterelles, les pigeons, les agneaux, etc., qu'ils présentaient en sacrifice. La fourniture de ces animaux pour le sacrifice devint un véritable commerce à cette occasion. Bien plus, une taxe du temple fut imposée et elle devait être payée avec une monnaie particulière appelée le « sicle du sanctuaire ». La dernière frappe de cette monnaie eut lieu en 140 avant J.-C., c'est pourquoi celle-ci était très difficile à trouver et elle s'échangeait à un grand prix. La monnaie romaine circulait à travers toute la Palestine, mais elle servait en général pour le commerce, aussi quand vint le temps, à la Pâque, où il fallait payer la taxe du temple avec la monnaie du temple, non seulement les visiteurs venus d'autres pays avaient besoin d'acheter des sicles du sanctuaire, mais aussi les gens du pays natal.

« *Otez cela d'ici* »

Il arriva que, dans de telles conditions, l'emplacement du Temple devint un véritable lieu de commerce et marché de change ; et comme on satisfaisait les besoins des gens en tirant d'eux un profit et en exigeant d'eux des prix élevés, notre Seigneur appela ce lieu une «caverne de voleurs». (Matth. 21: 13). En nous représentant la scène, nous ne devons pas voir les changeurs, les marchands de brebis et de tourterelles, etc., dans le Temple proprement dit, mais dans ses parvis extérieurs, car le tout était désigné comme étant le Temple ou la maison de Dieu. Ce commerce s'exerçait probablement dans ce qui fut connu sous le nom de Parvis des Gentils. Dans les enceintes les plus sacrées du Temple lui-même, seuls les prêtres étaient autorisés à entrer. Dans l'enclos ou était situé l'autel, les Lévites étaient aussi admis. A l'extérieur de cet enclos était le Parvis des hommes d'Israël; plus loin encore était le Parvis des femmes, et au-delà de cet enclos se trouvait le Parvis des Gentils, conçu afin que les gens de toute nationalité pussent s'y réunir pour adorer.

Notre Seigneur fit allusion à cela en disant: « *Ma maison sera appelée une maison de prière pour toutes les nations* ». (Marc 11 : 17). Il est probable que le Parvis des Gentils était peu usité, étant donné qu'il n'y avait pas beaucoup de Gentils sincèrement convertis au Judaïsme. La dimension du parvis qui leur était assigné était probablement un symbole du nombre relativement plus grand de ceux qui devaient finalement entrer dans la faveur du Seigneur, et devenir de véritables disciples et héritiers de la faveur divine au même titre que les Juifs.

On prétend que tout Juif sous la Loi avait le droit de chasser les marchands comme le fit Jésus, mais sans aucun doute aucun Juif n'avait jusqu'alors essayé de le faire. Le fouet de petites cordes ne pouvait avoir causé de sérieux dommage à qui que ce fût, mais nous ne savons pas si notre Seigneur l'employa contre des êtres humains. Il pouvait s'en être servi pour chasser les animaux et pour que leurs possesseurs les suivissent ; il est à noter qu'Il ne mit pas en liberté les tourterelles qui n'auraient pu être facilement récupérées, mais Il permit à leurs possesseurs à les ôter de là. Le renversement des tables des changeurs non seulement devait stopper leurs opérations usuraires de change, mais devait les tenir occupés à ramasser leurs pièces de monnaie. Nous pouvons être assurés que notre Seigneur vécut conformément à la Loi et y obéit, que Sa conduite à cette occasion était dans les convenances admises, même si elle était inhabituelle, et même si, comme Juif, il avait pu visiter le Temple à maintes reprises et avait été témoin de scènes semblables sans toutefois y faire obstacle. Nous considérons cela comme une preuve que cet événement n'eut lieu qu'une fois et cela après que notre Seigneur eut assumé la fonction de Roi — juste avant Sa crucifixion. Cette déclaration : « *Le zèle de ta maison me dévore* » fut ainsi accomplie.

La purification dans l'antitype

Lorsque nous nous souvenons que la Loi était une ombre des biens à venir, que le peuple juif typifiait l'Israël spirituel, et que le Temple juif typifiait l'Eglise de l'Evangile avec ses différentes classes, alors nous commençons à voir comment nous pouvons rechercher ici un parallèle à l'œuvre de purification de la moisson juive. Ceux qui sont familiarisés avec le Volume II des Etudes des Ecritures se rappelleront que la dispensation juive est parallèle à la dispensation évangélique en de très nombreux points, y compris celui se rapportant au temps, et que comme elle se termina par une période de moisson au cours de laquelle notre Seigneur, venu pour la première fois, était le Moissonneur en Chef, ainsi la dispensation de l'Evangile se termine par une moisson dont notre Seigneur doit être le Moissonneur en chef à Sa seconde venue. Nous y avons fait remarquer qu'Octobre 1874 est le temps parallèle à celui où notre Seigneur commença Son ministère, c'est-à-dire à celui où Il se baptisa, et qu'Avril 1878 correspond au temps où notre Seigneur accepta la fonction de Roi, étant monté sur un âne, recevant les acclamations de la foule et procédant sitôt après à l'œuvre de purification du Temple. Nous pensons que la purification antitypique du Temple du Seigneur est en cours depuis le printemps de 1878.

A l'intérieur des enceintes sacrées du Temple nominal d'aujourd'hui, il y en a beaucoup qui

font depuis longtemps un commerce de leurs privilèges, de leurs services et de leur connaissance. Tous les gens intelligents savent bien que l'on fait, dans une grande mesure, le commerce des choses religieuses. Chez les Catholiques romains on a dressé, autour de toute chose possible, des barrières de menaces de châtements, d'interdictions et de restrictions, de sorte que les gens sont portés à croire qu'ils ne peuvent présenter aucune chose agréable à Dieu, à moins qu'ils ne la reçoivent de leurs prêtres. Ils sont tenus de payer leurs prêtres pour chaque baptême d'un enfant après sa naissance; ils sont tenus de rétribuer en argent chaque service accompli, afin qu'ils puissent être participants des bénédictions de la messe commune. Ils sont tenus de payer pour chaque scapulaire béni, aspergé d'eau sainte; ils sont tenus de payer pour chaque service funèbre et pour chaque prière, de même que pour obtenir le privilège d'être enterrés dans une sainte terre. Nous trouvons dans tout cela une étroite relation avec la caverne de voleurs, dont a parlé notre Seigneur, et où se faisait un commerce de choses divines.

Quant aux Protestants, beaucoup de signes permettent de voir que le même esprit règne parmi eux, mais comme ils représentent une classe de gens plus intelligents, les exactions pratiquées sur eux par leurs pasteurs sont d'autant plus raffinées. A part quelques exceptions, le paiement des baptêmes, des funérailles et des mariages est facultatif. C'est là la méthode la plus sage qu'emploie cette classe d'adorateurs. Il n'y a pas de tentatives de faites chez eux pour recueillir de l'argent afin de dire des messes pour les morts, pour exiger un droit de ceux qui, assistant à un service, occupent une place assise, quoique le plateau collecteur y soit passé avec régularité, que de forts appels d'argent y soient fréquemment faits, et qu'il y soit annoncé parfois que rien de moins qu'une pièce d'argent ne sera acceptée. C'est un honneur pour les Protestants de ne pas faire payer aux vivants de taxes sur les prières et de messes pour les morts, comme le font les Catholiques romains. Néanmoins on cherche à faire impression sur tous en déclarant qu'il est nécessaire d'être membre, soit de l'Eglise catholique, soit de l'une des nombreuses Eglises protestantes pour être sauvé, et qu'il est nécessaire aussi de faire des libéralités envers l'Eglise que l'on a choisie. Bien qu'on le dise rarement ouvertement, on fait néanmoins comprendre que tous se trouvent dans l'alternative d'agir ainsi ou d'aller aux tourments éternels. Nous n'invectivons pas contre la charité et la libéralité pratiquées pour la diffusion de l'Evangile de Christ. Jésus ne dit pas un mot non plus contre les dons généreux que faisaient les Juifs pour l'entretien du Temple. La condamnation infligée par notre Seigneur tomba sur ceux qui profitaient de toutes les opportunités, de toutes les circonstances et de toutes conditions pour faire du commerce. Nous avons la conviction que des personnes chrétiennes ont reçu

des bénédictions en répondant favorablement à ces nombreuses sollicitations; néanmoins le principe reste mauvais. Tout ce qui est donné au Seigneur devrait être donné volontairement, par amour pour Lui, avec le désir de Lui offrir les premiers fruits, le meilleur de tout ce que nous possédons, à savoir: temps, influence, argent, etc.

«*Le temple de Son corps*»

Les Juifs demandèrent au Seigneur par quelle autorité Il établissait un niveau de moralité aussi élevé que celui qu'Il réclamait d'eux dans l'exemple de la purification du temple. Il leur répondit : « *Détruisez ce temple et en trois jours je le relèverai* ». Bien entendu, ils ne pouvaient comprendre ces paroles qui faisaient partie du langage obscur de notre Seigneur, et qui ne sont pleinement comprises, même jusqu'ici, que par un petit nombre de personnes. Les Juifs pensaient que notre Seigneur parlait avec dédain du Temple dont ils étaient si fiers et dont la construction, qui avait duré quarante six ans, venait d'être achevée. Ils étaient courroucés contre Lui, et nous nous rappelons que ce fut l'une des accusations qu'ils portèrent contre Lui quelques jours plus tard. Quand Il fut traduit devant le grand prêtre, certains dirent qu'Il avait blasphémé contre le temple, qu'Il avait parlé avec dédain à son sujet en déclarant qu'Il le relèverait en trois jours s'il était détruit. « *Mais il parlait du temple de son corps* ». Les disciples évidemment eurent la pensée qu'il faisait allusion à Son corps charnel comme Temple de Dieu, et ils supposèrent que la prédiction de notre Seigneur s'est accomplie trois jours après Sa crucifixion. Nous ne pouvons cependant pas voir la chose ainsi. Selon notre compréhension, le Seigneur parla du Temple de Son Corps, de l'Eglise qui est Son Corps, du Temple au sujet duquel les Apôtres écrivirent plus tard, expliquant que nous, comme pierres vivantes, sommes édifiés ensemble sur Christ, pour être une maison où Dieu habite en esprit. Supposer que notre Seigneur avait à l'esprit le corps charnel quand Il parla du temple, et supposer que ce corps charnel ressuscita le troisième jour, ce serait supposer que notre Seigneur ne paya pas entièrement le prix nécessaire pour notre rédemption.

Une telle opinion serait en contradiction avec Sa propre déclaration: « *Le pain que je donnerai pour la vie du monde, c'est ma chair* » (Jean 6: 51). Il donna Sa chair non seulement pour trois jours, mais pour toujours, et Il fut ressuscité de la tombe par la puissance du Père comme Seigneur de gloire. L'Apôtre déclare en effet: « *Or le Seigneur est l'esprit* » (2 Cor. 3 : 17), puis : « *Ayant été mis à mort [quant à la] chair, mais rendu à la vie [quant à l'esprit]* » (1 Pier. 8 : 18), et enfin: « *Si même nous avons connu Christ selon la*

chair, toutefois maintenant nous ne le connaissons plus ainsi ». (2 Cor. 5 : 16). Notre Seigneur consacra Sa chair à la mort au commencement de Son ministère, et ce grand sacrifice fut symbolisé dans Son baptême. Ce fut la nouvelle créature qui fut engendrée là du saint Esprit (fait auquel Jean rendit témoignage) et qui se développa durant les trois ans et demi du ministère du Seigneur; ce fut la nouvelle créature, engendrée de l'Esprit, qui naquit de l'esprit le troisième jour, quand notre Seigneur ressuscita d'entre les morts. Le changement de notre Seigneur fut une démonstration de ce qui doit arriver à tous Ses disciples, ainsi que l'explique l'Apôtre en disant: il est semé en faiblesse, il ressuscite en puissance; il est semé en déshonneur, il ressuscite en gloire; il est semé corps animal, il ressuscite corps spirituel. (1 Cor. 15: 43, 44). Ainsi donc, le corps charnel de notre Seigneur, détruit par les Juifs au Calvaire, ne fut pas rétabli le troisième jour. Aucune œuvre de rétablissement ne s'accomplit en Lui, mais un changement complet se fit, parce que, comme le déclare l'Apôtre: « *La chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu* ». — 1 Cor. 15: 50.

D'un autre côté, les Ecritures déclarent que l'Eglise est le Corps de Christ, dont les fidèles consacrés sont « *membres, chacun pour sa part* ». (1 Cor. 12: 27). Nous voyons que comme êtres humains notre Seigneur, la Tête, et tous les membres de Son Corps ont souffert la destruction de la chair, ont sacrifié leur nature humaine tout au long de cet Age de l'Evangile, et nous voyons qu'au temps marqué cette glorieuse Eglise, la Nouvelle Création, formera à la première résurrection le glorieux temple de Dieu, composé de pierres vivantes et rempli de la gloire de Dieu. Cela aura lieu aussi le troisième jour, car si nous considérons les six mille ans passés comme six jours d'une grande semaine, et l'Age Millénaire comme le septième jour ou Sabbat de cette semaine, nous trouvons que ce fut tôt dans le cinquième de ces jours que notre Seigneur se sacrifia, que beaucoup de Ses disciples souffrirent pareillement durant ce jour-là et le sixième jour suivant, et que le septième jour, dans lequel chronologiquement nous sommes entrés depuis 1872, est ainsi le troisième jour où, très tôt le matin, le corps entier de Christ, le Roi de Gloire, sera rendu parfait. Alors le grand Temple de Dieu sera complet et prêt pour accomplir la grande œuvre de l'Age Millénaire, la bénédiction de toutes les familles de la terre. Grâce à cette œuvre, tous pourront obtenir l'occasion de se mettre en pleine harmonie avec Dieu, et gagner la bénédiction s'y rattachant à la vie éternelle.

W.T. 4122 — 1908.